

REUNION CONSEIL MUNICIPAL

du lundi 26 Février à 20h30

PRESENTS :

Gilles RUAT, Annie CARLET, André RICHARD, Andrée LIONNET, Martine ROBERT, Yves ATTARD, Daniel VAUZELLE, Pascal MARTIN, Christian BOURDIER

POUVOIRS : Serge COHADE a donné pouvoir à Christian BOURDIER

ABSENTS :

Chantal LIOTARD, Christian ROYER, David VIALLET (excusé), Claire VIGOUROUX

1. Intervention de M BEAUD, Président de la CCRHA, sur le projet éolien envisagé sur la commune

A la demande de Monsieur Le Maire, le Président de la Communauté de Communes est venu exposer au Conseil Municipal son point de vue sur la poursuite du projet éolien sur la commune.

Après présentation de l'historique du projet par Monsieur Le Maire, Monsieur BEAUD a apporté des réponses sur quelques points importants soulevés par les élus municipaux :

- Etudes en cours et à venir :

. les résultats de l'étude de vent (LIDAR) confirment de façon tangible les études de faisabilité.

. les calculs de productible et études d'impact environnemental... sont à venir.

- **Rôle de la collectivité dans le projet** : il semblerait que la CCRHA ne souhaite plus conduire le projet jusqu'au dépôt du permis de construire

- **Répartition de la fiscalité entre CCRHA, commune d'implantation et communes impactées** : M BEAUD souhaite qu'il y ait convergence des règles établies sur l'ensemble des secteurs de la CCRHA à potentiel éolien.

- **Rôle de la commune** : M BEAUD précise que la prise de décision finale d'implantation ou non d'éoliennes sera décidée sur notre commune par délibération du conseil municipal.

M. le Maire précise que cela ne pourra se faire, qu'après prise de décision et vote du conseil communautaire définissant, très clairement, les critères et les modalités de répartition des ressources financières résultantes en cas d'acceptation.

M le Maire ajoute qu'il souhaite que la CCRHA associe les élus municipaux aux avancées du projet et qu'elle communique régulièrement sur ces avancées.

2. Approbation du dernier compte rendu :

Le dernier compte rendu est approuvé à l'unanimité.

3. Devenir du gîte de Laniac – validation de devis

Après avoir réuni les habitants de Laniac en Novembre 2017 pour les questionner sur l'éventualité de transformer le gîte en maison des chasseurs, M le Maire expose au conseil les enseignements que l'on peut tirer de cette rencontre et propose donc une nouvelle destination pour ce bâtiment :

- sa location à l'année, de préférence pour une famille avec enfants sur la base d'un loyer de l'ordre de 400 € /mois sans les charges.

- Pour cela, il convient de procéder à sa réhabilitation extérieure et intérieure : changement des menuiseries, amélioration du chauffage, installation d'une cuisine, restructuration de l'étage en 3 chambres, rénovation de la salle de bain, peintures, plafonds et sols à l'étage...

-d'ores et déjà refuser toute location saisonnière.

L'ensemble des dépenses sera de l'ordre de 15000 €. Les travaux, en grande partie effectués par l'équipe technique, devraient être terminés fin avril et la maison disponible à la location dès le mois de mai.

Les travaux extérieurs respecteront au mieux l'aspect initial de cette bâtisse qui fait partie de notre petit patrimoine.

4. Approbation des comptes de gestion

Les comptes de gestion ont été approuvés à l'unanimité.

5. Présentation et approbation des comptes administratifs

BUDGET EAU

Section de fonctionnement

Dépenses : 83 199,66€ dont 4 258,44 € de charges à caractère général, 2 000 € de charges de personnel et 8 384,70 € de charges financières.

Recettes : 146 981,48 € dont 113 119,20 € de vente d'eau et 25 288,14 € d'excédent reporté.

Section d'investissement

Dépenses : 43 183,24 € dont 25 406,15 € de remboursement de capital d'emprunt

Recettes : 61 641,00 € dont 30 000 € d'affectation de résultat de fonctionnement.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement

Dépenses : 61 848,32 € dont 8 338,01 € de charges à caractère général, 3 000 € de charges de personnel et 3 770,97 € de charges financières.

Recettes : 60 032,81 € dont 37 648,53 € de vente de produit (redevance d'assainissement).

Section d'investissement

Dépenses : 34 990,07 € dont 18 452,07 € de remboursement de capital d'emprunt

Recettes : 52 683,00 € dont 10 000 € d'excédent de fonctionnement reporté.

BUDGET POLE COMMERCIAL

Section de fonctionnement

Dépenses : 3 318,05 € correspondant aux intérêts d'emprunt

Recettes : 23 812 € correspondant aux loyers des commerces.

Section d'investissement

Dépenses : 24 710,68 € correspondant au remboursement du capital.

Recettes : 19 787,66€ correspondant à l'affectation du résultat de 2016

BUDGET LOTISSEMENT

Section de fonctionnement

Dépenses : 0,00 €

Recettes : 22 150,50 € correspondant à l'excédent reporté

Section d'investissement

Dépenses : 0,00 €

Recettes : 0,00 €

BUDGET STATION SERVICE

Section de fonctionnement

Dépenses : 419 136,38 € dont 402 832,29 € d'achat de carburant et 5 000 € de charges de

personnel.

Recettes : 410 850,46 € dont 408 948,60 € de vente de carburant.

Section d'investissement

Dépenses : 4 101 € dont remboursement de 2 200 € au budget communal

Recettes : 9 404 € dont 6 000 € d'affectation de résultat de 2016

BUDGET COMMUNAL

Section de fonctionnement

Dépenses : 716 402,02 €

Charges à caractère général : 291 721,33 € (Combustibles, électricité, tonte, entretien bâtiments et matériel et voirie, fournitures scolaires...)

Charges de personnel : 321 225,92 €

Charges de gestion courante : 76 650,77 € (service incendie 32 904,43 €, indemnités élus, subventions aux associations)

Charges financières : 8 743,33 € d'intérêts d'emprunts

Recettes : 1 083 829,33 €

Travaux en régie, produits des services : 128 395,34 €

Impôts & taxes : 707 248,92 €

Dotations & participations : 218 485,50 €

(Dotations Etat, Région, Département, aides emploi-jeune)

Revenus des immeubles : 26 601,57 €

Section d'investissement

Dépenses : 957 708,85 €

Remboursement de capital d'emprunts : 68 645,50 €

Etudes et subventions d'équipement versées : 49 923,40 €

Immobilisations en cours : 609 010,73 €

Recettes : 756 663,57 €

Affectation du résultat de fonctionnement de 2016 : 400 000 €

Subventions d'investissement : 204 199,96 €

FCTVA : 106 575,00 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs de l'année 2017.

6. Enfouissement des réseaux Télécom à Ste Marie des Chazes - Approbation de l'avant-projet

Suite à notre décision concernant l'enfouissement du réseau d'électricité de Ste Marie des Chazes, le Syndicat Départemental d'Energies propose d'enfouir par la même occasion les réseaux télécom.

Le montant des travaux est de 10317,36 € dont 7389,36 € à la charge de la commune.

Le CM considérant cette opération hautement souhaitable vote à l'unanimité cet engagement de dépense.

7. Investissement -Autorisation d'utiliser le quart des crédits disponibles 2017

Afin de faciliter les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2018, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2017.

8. Adhésion à l'AMRF (Association des Maires Ruraux de France)

Le CM approuve à l'unanimité l'opportunité d'adhérer à l'AMRF, ce qui représente un coût

de 110 € pour l'année.

9. Divers

9.1. Information sur la qualité des eaux

Les tableaux de résultats montrent que, sur les cinq dernières années, nous avons des eaux de bonne qualité avec une conformité aux normes en vigueur à 100 % pour le critère 'chimique' et exceptionnellement, sur quelques prélèvements, à 95 % pour le 'bactériologique'

9.2. Numérotation des rues dans les villages

Le Département conseille aux communes d'établir un plan d'adressage indispensable notamment avant la réalisation des travaux d'installation du THD (Très Haut Débit) qui débiteront au deuxième semestre 2019 mais aussi pour faciliter les interventions des services d'incendie et de secours ainsi que les livraisons chez les particuliers.

Dans cette optique des binômes de conseillers municipaux seront constitués pour parcourir les villages. Une réunion de travail en mairie avec tous les conseillers est fixée au vendredi 27 avril à 9h.

9.3. Vente et achat de terrains

- Le CM décline la proposition de vente que nous fait Mme SALGUES Danielle à propos d'un terrain en considérant que l'achat de cette parcelle de terrain ne présente aucun intérêt pour la commune.

- Suite à une demande d'acquisition de terrain émanant de M Vincent LAURANS à Lespitalet, le conseil accepte à l'unanimité de procéder à la consultation des électeurs des sections concernées (Lespitalet, Le Mas, Cacheresse) qui aura lieu en mairie le dimanche 8 avril de 10h30 à 12h.

9.4. Participation aux charges des repas des élèves non-résidents sur la commune

Le CM autorise M. le Maire à écrire aux communes de St Arcons et de Saint Bérain, afin de les informer que notre commune cessera de prendre à sa charge l'aide financière apportée aux familles pour les repas de leurs enfants qui suivent une scolarité sur notre commune. Délibération prise à l'unanimité.

9.5. Validation devis de concassage

Le CM valide à l'unanimité un devis de concassage de matériaux par l'entreprise Cubizolles 43170 Saugues en 0,60 ou 0/100 pour un montant approximatif de 13 209,80 € HT pouvant varier en fonction des volumes.

Les matériaux résultants seront réutilisés par la commune, pour des chemins par exemple.

9.6. Bornes de recharge pour voiture électrique

Le président du conseil départemental se propose de faire un maillage territorial d'installation de bornes de recharge de véhicules électriques. Le CM autorise M. le Maire à faire un courrier au Président du CD43 pour que notre commune fasse partie de ce maillage.